



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

388 P NP DM25

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis
et Saint-Jean-de-la-Lande

6211-24-093

**Consultation publique sur le projet de
Parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande**

**Mémoire déposé par le
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent**

**Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement**

20 mars 2025

Contact :

Mérodie Mondor, directrice générale

[Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent](#)

418-724-6440 poste 244

mmondor@crdbsl.org

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS	4
MISE EN CONTEXTE	4
LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC	5
VERS UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTÉS	5
UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICES DES RÉGIONS	6
LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT	7
LE FORUM DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	7
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2023-2028 DU BAS-SAINT-LAURENT	7
L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT COMME VÉHICULE DU PARTENARIAT	8
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES DU MAMH	9
UN AVENIR PROMETTEUR	10
ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DES REVENUS ÉOLIENS RÉGIONAUX	12

QUI SOMMES-NOUS

Le [Collectif régional de développement \(CRD\) du Bas-Saint-Laurent](#) est un organisme de concertation et de planification dont la mission est de promouvoir et de soutenir le développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

Pour ce faire, il met en commun des services et agit pour et au nom de ses membres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Il soutient ainsi l'exercice de la compétence en développement régional des MRC de Kamouraska, de La Matanie, de La Matapédia, de La Mitis, des Basques, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata.

Plus précisément, le CRD est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat :

- *De favoriser la concertation intersectorielle entre les élus, les ministères et les acteurs de la société civile afin d'établir la vision de développement et les priorités de la région.*
- *D'élaborer le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent et d'en faire la promotion.*
- *De soutenir la réalisation du Plan régional de développement et d'en dresser le bilan annuel.*
- *De développer des ententes et des projets structurants régionaux et d'agir pour et au nom de ses membres.*
- *D'offrir des services administratifs, tels que secrétariat, comptabilité, gestion d'évènements, communication, etc.*
- *D'assurer la gestion des fonds confiés par les partenaires selon les protocoles établis.*

L'équipe du CRD est composée d'une trentaine d'individus répartis en 4 services : Administration, Ressources naturelles et environnement, Développement régional et Développement social.

MISE EN CONTEXTE

Le dépôt de ce mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet de Parc éolien Madawaska. Il vise à illustrer la façon dont le développement de la filière éolienne, en partenariat égalitaire avec les communautés, a permis au Bas-Saint-Laurent de mettre en place un modèle de développement régional novateur, au bénéfice de ses territoires et de sa population.

À cette fin, un retour historique sur le développement de la filière dans l'Est-du-Québec sera effectué. Le modèle de développement régional, rendu possible grâce à l'investissement des revenus éoliens, ainsi que son impact structurant en réponse aux priorités de la région seront ensuite illustrés par différents exemples.

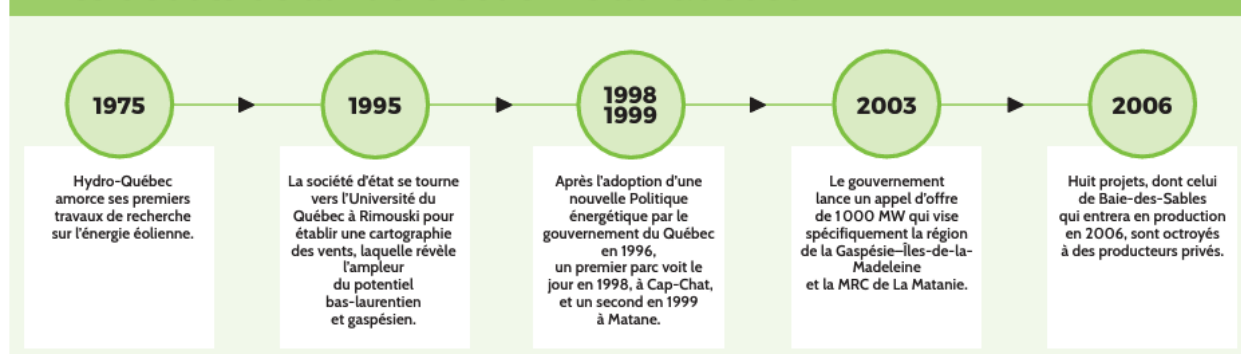
LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC

La région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour sa manière unique et concertée de développer son territoire. Il y règne un esprit de collaboration qui favorise le regroupement des forces et le rapatriement des leviers financiers, tant dans la sphère publique que privée.



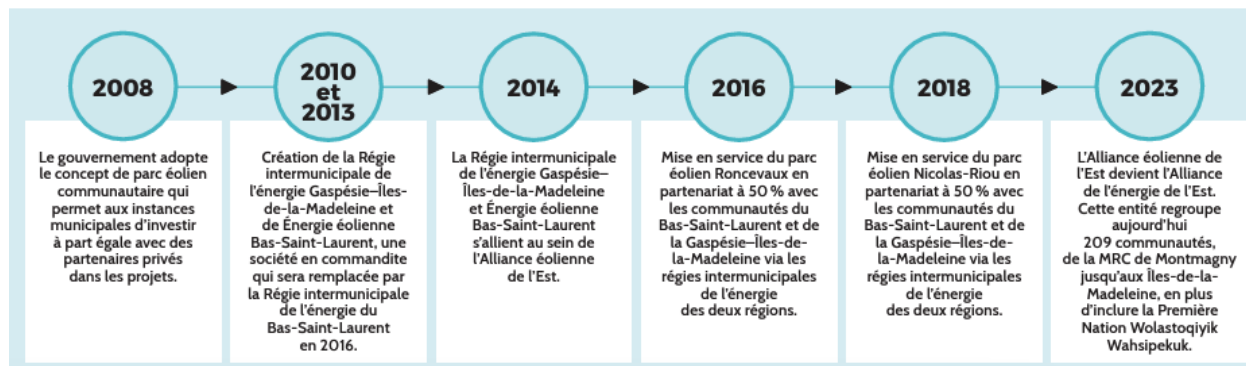
Le développement de la filière éolienne s'est effectué suivant la même logique. Les communautés se sont regroupées pour devenir actionnaires des parcs éoliens dans l'Est-du-Québec, plutôt que de s'affronter dans une dynamique de compétition. Aujourd'hui, ce modèle de partage des ressources et des retombées économiques, favorisant l'acceptabilité sociale des projets, s'impose partout au Québec comme la voie à suivre pour un développement harmonieux et équitable des territoires.

Les débuts de la filière éolienne au Québec



Vers un partenariat avec les communautés

Les premiers projets se déploient difficilement. Les droits d'implantation sont négociés à la pièce, avec des engagements pour une période de 50 ans. Afin de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts, les collectivités de l'Est-du-Québec se sont donné les moyens de participer au contrôle, aux investissements et aux bénéfices des projets à être implantés sur leur territoire, et ce, d'égal à égal avec les promoteurs privés. Elles ont d'abord créé la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Fortes de cette quinzaine d'années d'expérience dans la filière éolienne, elles ont constitué l'Alliance de l'énergie de l'Est en 2023. Cette dernière allie maintenant deux cent vingt-sept (227) instances municipales et autochtones, soit la quasi-totalité des 209 collectivités locales dont le territoire est compris dans celui des quinze (15) MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICE DES RÉGIONS

Les revenus communautaires générés par les parcs éoliens de Ronceveau (74,8 MW) et Nicolas-Riou (224,25 MW) sont distribués par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) à parts égales entre les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamtsiq.

La particularité du modèle de développement bas-laurentien réside dans le fait qu'en plus des redevances territoriales et des revenus versés à l'échelle des MRC, ces dernières consacrent également une part des revenus éoliens au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. Un dixième du total des revenus éoliens est en effet dirigé par les MRC vers le Collectif régional développement du Bas-Saint-Laurent.

« La particularité du modèle bas-laurentien d'investissement à partir de la filière éolienne est que les MRC consacrent une part de leurs revenus au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. »

Entre avril 2017 et février 2025, la part des revenus éoliens engagée par le CRD s'est élevée à 5 710 940 \$. De cette dernière, 5 182 370 \$ ont actuellement été consentis, ce qui a permis de soutenir 47 projets et ententes partenariales régionale, générant des investissements régionaux d'une valeur totale de 57 550 229 \$.

« Chaque dollar des revenus éoliens régionaux consenti au Bas-Saint-Laurent génère un investissement de 10 \$ dans la région. Cet effet levier structurant pour les territoires et communautés bas-laurentiennes est un gage d'acceptabilité sociale important. »

L'acceptabilité sociale de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent s'appuie en effet sur l'engagement des élu-es municipaux à réinvestir ces revenus générés dans leurs communautés. L'effet levier des revenus éoliens régionaux consentis par les MRC, via le CRD, est sans contredit extrêmement structurant. Il fédère les MRC dans des projets de développement à l'échelle

régionale et permet de conclure de multiples partenariats en cohérence avec les priorités de la région, lesquelles sont elles-mêmes établies en concertation avec les multiples partenaires du milieu.

Tableau 1. Investissements du CRD à partir des revenus éoliens régionaux et effet levier sur les contributions totales par secteur

	<i>Investissements éoliens consentis</i>	<i>Autres contributions</i>	<i>Total Par secteur</i>	<i>% effet levier</i>
<i>Ressources naturelles et environnement</i>	1 203 828\$	13 486 456 \$	14 690 284 \$	92%
<i>Développement régional</i>	1 564 940 \$	12 596 021 \$	14 160 961 \$	89%
<i>Développement social</i>	1 129 641 \$	25 729 183 \$	26 858 824 \$	96%
<i>Total</i>			MOYENNE	92%

LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Les revenus éoliens régionaux investis à la demande des MRC par le CRD permettent :

- De soutenir la concertation des élu·es municipaux avec le milieu.
- D’identifier les priorités de la région.
- De répondre avec agilité et proactivité aux priorités via la conclusion de partenariats avec les différents acteurs de développement du Bas-Saint-Laurent.

En plus de permettre une réponse plus rapide et adaptée aux enjeux régionaux, il est important de mentionner que cette façon de travailler permet une meilleure utilisation des fonds publics en réponse aux politiques et orientations gouvernementales. Il n’est en effet pas rare que le Bas-Saint-Laurent ait déjà identifié des solutions à un enjeu particulier au moment où de nouveaux programmes gouvernementaux se voient déployés.

Le Forum des partenaires du développement régional

Afin de soutenir sa mission, le CRD a instauré et coordonne le [Forum des partenaires du développement régional](#). Il est formé des membres de la [Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#) (TREMBSL), des membres de la Conférence administrative régionale, ainsi que des grandes institutions et organisations de la société civile bas-laurentienne. Le Forum est un espace de concertation et d’échanges qui constitue, par sa composition, le canal privilégié pour assurer une voix forte et intersectorielle de la région en matière de développement.

Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent

Le [Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent](#) est le fruit du travail réalisé par le Forum des partenaires du développement régional. Il a pour objectif de favoriser la cohésion des actions menées par les partenaires. À partir du portrait des forces et défis de la région, il invite à agir



pour le développement des communautés bas-laurentiennes. Il se décline en 5 axes de développement pour lesquels 21 priorités sont énoncées :

- Gouvernance régionale
- Occupation et vitalité du territoire
- Développement économique
- Ressources naturelles et environnement
- Développement social

L'entente sectorielle de développement comme véhicule du partenariat

En cohérence avec les 5 axes du Plan régional de développement 2023-2028, 7 ententes sectorielles de développement (ESD) sont en cours de déploiement. Promu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce type d'entente permet aux MRC, ministères et organisations de mettre leurs forces en commun autour des grandes priorités de la région. Le Bas-Saint-Laurent est une des régions du Québec comptant le plus grand nombre d'ESD avec le gouvernement. Les détails complets de ces ententes et des autres mandats du CRD se trouvent au [Rapport annuel 2023-2024 du CRD](#), disponible en ligne. Ces EDS touchent aux 5 axes de développement du PRD :

- **Gouvernance régionale**

L'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale finance les activités de la [Table régionale des élu·es municipaux](#) (TREMBSL).

- **Occupation et vitalité du territoire**

L'Entente sectorielle de développement pour [l'accueil, l'attractivité](#) et [l'immigration](#) finance la démarche de marketing régional [Bas-Saint-Laurent – Tout ça pour toi](#) visant à attirer de nouveaux arrivant·es issus de migrations interrégionales et internationales. Elle soutient les activités d'accueil et d'attractivité de chacune des MRC. Finalement, elle rend possible la concertation des intervenant et conseillers de première ligne réunis au sein de la Table de concertation en attractivité et de la Table de concertation en immigration. Ces deux tables mettent en œuvre de nombreuses actions régionales.

- **Développement économique**

L'Entente sectorielle de développement en [innovation](#) soutient les activités de l'Espace régional d'accélération de croissance (ERAC) du Bas-Saint-Laurent, du Défi OSEntreprendre. Elle institue finalement Fonds de soutien à l'innovation destiné aux petites, moyennes entreprises et OBNL ayant octroyé plus de 2 111 299 \$ à 35 entreprises entre 2024 et 2026 permettant la réalisation de projet générant des investissements totaux de 6 454 422 \$ dans le secteur pour cette même période. Elle permet également le financement de la mission de notre ORPEX [Innov et export PME](#) ainsi que du [Centre de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent](#) (CDBQ).



- **Ressources naturelles et environnement**

L'Entente sectorielle de développement [bioalimentaire](#) soutient le fonctionnement de la [Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent](#) et des [Saveurs du Bas-Saint-Laurent](#), respectivement organismes de concertation et de commercialisation sectoriels régionaux. Elle offre également un financement au projet [Arterre](#) visant le jumelage entre cédant et repreneur de même que le projet [Travailleurs de rang](#) visant la santé mentale des agriculteurs et agricultrices par un concept inspiré de l'approche du travail de rue. Elle institue finalement le Fonds de soutien bioalimentaire destiné aux entreprises et organismes du secteur qui a distribué plus de 2 580 980 \$ à 88 entreprises entre 2021 et 2025 permettant la réalisation de projet générant des investissements totaux de 8 569 254 \$ dans le secteur pour cette même période.

- L'Entente sectorielle de développement de la [lutte contre les espèces envahissantes](#) permet le déploiement d'un plan d'action régional concerté en réponse aux principales espèces présentes sur le territoire. À titre d'exemples, mentionnons le soutien des 4 organismes de bassins versants régionaux qui bénéficient de soutien pour la lutte et le contrôle de la berce du Caucase et de la berce sphondyle, le soutien du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour la lutte au phragmite (roseau commun) et le soutien à l'implantation de station de lavage des embarcations en réponses aux espèces aquatiques envahissantes telles que le myriophylle à épis ou la moule zébrée, en forte progression dans la région.

- **Développement social**

L'Entente sectorielle pour le [développement social](#) soutient les [ressources en développement social des MRC](#), permet le financement de [2 travailleurs de rue par MRC](#), contribue au déploiement des [Alliances pour la solidarité](#), soutient le Plan d'action régional en matière [d'égalité entre les femmes et les hommes](#), soutient la démarche de recherche-action [Bien vieillir chez soi](#) ainsi que la démarche [COSMOSS](#), en prévention des inégalités sociales et de santé des jeunes de 0-30 ans.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du MAMH

Mandaté par les MRC, le CRD a accompagné en étroite collaboration avec la direction régionale du MAMH la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT). Cette stratégie a notamment pour objectif de favoriser une plus grande cohésion des actions gouvernementales en réponse aux priorités régionales. À ce jour, 6 priorités ont été établies et adoptées par les MRC pour la période 2025-2029 :

- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional.
- Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire.
- Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé.



- Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre.
- Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables.
- Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

L'éolien en réponse aux défis environnementaux

Puisqu'ils se retrouvent tant au [Plan régional de développement 2023-2028](#) que dans les priorités de la SGAOVT, il va sans dire que la réponse aux enjeux environnementaux sera au cœur du soutien à accorder au cours des prochaines années par la filière éolienne via le CRD. Le projet Madawaska correspond ainsi tant à une solution favorisant la transition énergétique et l'atteinte des cibles de décarbonation du Québec que de levier de développement d'ententes et de projets en réponses aux enjeux environnementaux proprement bas-laurentiens.

Le travail est d'ailleurs déjà bien amorcé avec la constitution de la [Régie de transport du Bas-Saint-Laurent](#), la plateforme de covoiturage [Embarque BSL](#), le développement d'un écosystème énergétique régional sous forme de [Guichet unique de biomasse forestière résiduelle](#) pour la conversion de systèmes de chauffage, le plan de lutte aux espèces envahissantes ou encore le projet de Société des forêts, déposé dans le cadre de la récente consultation sur l'avenir de la forêt réalisée par le MRNF. Ces initiatives sont autant d'exemples de projets partenariaux soutenus par le CRD et rendus possibles grâce à l'investissement des revenus éoliens régionaux et des partenariats ainsi générés.

UN AVENIR PROMETTEUR

Au Bas-Saint-Laurent, les MRC ont fait le choix d'un modèle de développement régional basé sur la cohésion des actions du monde municipal, des ministères et des partenaires du milieu. Elles ont fait preuve de vision en misant sur la filière éolienne. Celle-ci offre la prévisibilité financière et l'autonomie nécessaire au maintien d'une équipe de développement dont le principal travail consiste à identifier de façon intersectorielle les priorités régionales et maximiser la réponse opérationnelle et financière pour y faire face.

L'autonomie rendue possible grâce aux revenus autonomes générés par l'éolien permet aux élu-es municipaux bas-laurentiens d'agir sur des problèmes complexes ne trouvant parfois pas immédiatement écho dans les politiques et programmes normés des différents paliers de gouvernement. Ils permettent l'agilité nécessaire afin d'innover dans de nouveaux domaines.

Avec les projets remportés par l'Alliance éolienne de l'Est lors des appels d'offres de 2021 d'Hydro-Québec en énergie éolienne et en énergie renouvelable, l'Alliance a vu son portefeuille croître de plus de 900 MW qui se déclinent en 4 projets et qui permettra à l'Alliance d'augmenter,



selon les prévisions, les distributions faites à ses membres et donc aux projets de développement du milieu.

Le projet Madawaska représente une opportunité de plus pour le Bas-Saint-Laurent de parfaire un modèle de développement réellement durable agissant à la fois au niveau social, économique et environnemental pour le bénéfice de ses territoires et communautés.



ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DES REVENUS ÉOLIENS RÉGIONAUX

Projet	Secteur	Engagement CRD au projet	Budget total/projet
APTHQ - Créneau tourbes et substrat	Ressources naturelles et environnement	8 000,00	51 500,00
ATR - Toursime BSL	Développement régional	20 000,00	107 925,71
Carrefour jeunesse emploi	Développement régional	24 000,00	111 002,00
CRDBSL - COSMOSS	Développement social	300 000,00	7 525 579,32
CRDBSL - Immigration	Développement régional	56 378,00	562 932,70
Colloque ADGMRCQ	Gestion administrative	4 999,23	5 000,00
Conseil Reg Enviro - Projet Biomasse	Ressources naturelles et environnement	20 000,00	300 000,00
CRBSL - ESDS social	Développement social	180 000,00	8 045 241,00
CRDBSL - Analyse Cyber Risque	Gestion administrative	9 432,00	37 071,00
CRDBSL - Autonomie Alimentaire - PADS	Ressources naturelles et environnement	35 801,00	169 726,00
CRDBSL - Bilan de compétences CRD	Gestion administrative	7 375,00	7 375,00
CRDBSL - Campagne COVID	Développement social	7 197,00	14 072,00
CRDBSL - Écosystèmes énergétiques régionaux_phase 1	Ressources naturelles et environnement	-	-
CRDBSL - Guichet BFR	Ressources naturelles et environnement	40 000,00	517 350,00
CRDBSL - Embarque BSL	Développement régional	47 064,00	332 820,00
CRDBSL - Emploi forestier	Ressources naturelles et environnement	422 202,00	3 953 542 \$
CRDBSL - Emploi Saisonnier	Développement régional	35 629,02	136 135,00
CRDBSL - Entente sectorielle Bioalimentaire	Ressources naturelles et environnement	303 479,30	7 710 258,30
CRDBSL - ESD Culture 2025-2028	Développement régional		
CRDBSL - ESD Innovation 2023-2026	Développement régional	180 000,00	5 395 488,00
CRDBSL - Fonctionnement	Gestion administrative	1 790 724,34	1 790 724,34
CRDBSL - FQIS- Alliance pour la solidarité	Développement social	92 727,00	7 106 057,63
CRDBSL - Mission noisette Biopterre	Ressources naturelles et environnement	3 210,00	3 210,00
CRDBSL - Osentreprendre	Développement régional	29 796,89	122 263,00
CRDBSL - Plan de développement régional	Développement régional	68 345,00	136 690,00
CRDBSL - Programme stratégique (PSMO - JF Babin)	Développement régional	6 983,47	130 713,00
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie - phase 2	Développement régional	50 206,00	151 993,07
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie transp.	Développement régional	42 027,00	42 027,00
CRDBSL - TREMBSL	Développement régional	189 996,20	439 831,68
CRDBSL- ESD concertation TREMBSL 2023-2026	Développement régional	79 977,00	579 883,00
CRDBSL- Table Ad Hoc	Développement social	258 582,00	517 163,88
CRDBSL- Table concertation transport BSL	Développement régional	25 000,00	100 000,00
CRDBSL-Attractivité Régional	Développement régional	125 000,00	625 000,00
CRDBSL-Berce du caucase	Ressources naturelles et environnement	80 038,00	205 038,00
CRDBSL-ESD espèces envahissantes 2023-2026	Ressources naturelles et environnement	60 000,00	1 252 562,00
CRDBSL-Plan d'action Espèces envahissantes	Ressources naturelles et environnement	21 098,00	21 098,00
CRDBSL-Travail de Rue	Développement social	291 135,07	3 650 710,00
CRE - Forum changement climatique 2017-18	Ressources naturelles et environnement	10 000,00	10 000,00
CRE - Transport collectif	Développement régional	50 000,00	322 000,00
Développement Économique La Pocatière - EACBSL	Développement régional	20 000,00	556 290,14
Innov & Export 2019-2023	Développement régional	226 500,00	1 968 000,00
MRC RDL - Patrimoine bâti	Développement régional	6 250,00	50 000,00
Pôle d'économie sociale	Développement régional	125 000,00	797 000,00
Régie de transport du Bas-Saint-Laurent	Développement régional	64 041,40	64 041,40
Saveurs BSL	Ressources naturelles et environnement	200 000,00	496 000,00
Soutien ESSBSL	Développement régional	80 000,00	1 386 169,00
Strategie OVT_MAMH	Développement régional	12 746,16	42 746,16
		5 710 940	57 550 229